



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2024 - n° 2024-06

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février,
Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joannel ANGLIONIN.

Réunion du	22/02/2024	En exercice	8
Convoqué le	12/02/2024	Présents	5
Affiché le	13/01/2024	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, THOMANN Gaëlle, CLAUDE Fabienne, ALLARD Stéphanie

Représentés : ETIENNE Joachim pouvoir à HARTMANN Céline, LABONDE Gabriel pouvoir à ANGLIONIN Joannel, MARTIN Jérémy pouvoir à ALLARD Stéphanie

Absents :

Objet. Délibération modifiant la délibération 2013-41 du 05/09/2013 fixant le tarif du stère de bois

- * Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite aux travaux de débroussaillage que la commune va mettre en place le bois pourra être mis à la vente.
- * Il précise que le dernier tarif mis en place date de 2013, mettant la stère de bois à 40 euros, et qu'il est nécessaire de réviser le prix afin de prendre en compte l'évolution des prix.
- * Il demande aux élus de se prononcer sur cette suggestion

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré,
à l'unanimité des élus présents et représenté :**

- ❖ Décide de fixer le tarif du stère de bois communal à 50 euros
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à établir tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Joannel ANGLIONIN, Maire

